




# Lettre de veille institutionnelle

21 février – 6 mars 2020

## PROJET DE LOI RETRAITES

 **Adoption du projet de loi ordinaire** : le 29 février dernier, le Premier Ministre a recouru à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution pour l'adoption du projet de loi retraites. Cet article a eu pour effet de mettre un terme immédiat au débat parlementaire. Les deux motions de censure déposées par les députés ayant été rejetées, l'activation du 49-3 a eu pour conséquence l'adoption en première lecture du projet de loi le 4 mars à l'Assemblée nationale. Le texte sera à présent examiné au Sénat où les auditions ont débuté. Le projet de loi organique, qui concerne 5 articles du projet de loi, n'est quant à lui pas concerné par le 49-3 : le débat est donc toujours en cours sur cette partie du texte à l'Assemblée Nationale.

Dans le texte adopté à l'Assemblée nationale figurent quelques mesures en lien avec les personnes handicapées, dont certaines étaient portées par le Collectif Handicaps :

- L'intégration du handicap dans les principes généraux (article 1) ;
- L'obligation de rendre l'information accessible aux personnes handicapées (article 12) ;
- Un départ à la retraite à 55 ans envisageable pour les personnes handicapées (article 25) ;
- Un rachat de points possible pour les personnes bénéficiant d'une RQTH (article 30bis).


Les aidants familiaux sont également concernés :

- L'article 1 affirme la nécessité de prendre ce rôle en compte dans le nouveau régime de retraites ;
- L'article 43 prévoit un accompagnement des aidants pour faire valoir leurs droits ;
- Par ailleurs, l'article 44 introduit une majoration spécifique pour les parents d'enfant handicapé, à hauteur de 5% de la retraite du bénéficiaire.

Suite au recours par le gouvernement de l'article 49-3 de la constitution, le Collectif Handicaps s'est exprimé par voie de communiqué de presse pour dénoncer ce qu'il considère comme des manquements du texte adopté. Il déplore par exemple la suppression du calcul sur les 25 dernières années et l'exclusion des aidants de personnes adultes dans les bonifications.

Vous trouverez le communiqué de presse du Collectif Handicaps datant du 3 mars en suivant [ce lien](#).

## COMPENSATION

 **Adoption d'une proposition de loi sur l'amélioration de l'accès à la PCH** : mercredi 26 février, le Parlement a adopté définitivement une proposition de loi portée par un sénateur du groupe les Républicains, Alain Milon, concernant l'amélioration de l'accès à la PCH. Parmi les mesures figurant dans le texte :

- La suppression de la barrière d'âge au-delà de laquelle il n'est plus possible de déposer un dossier. Jusqu'alors, il n'était plus possible de faire la demande au-delà de 60 ans – à l'exception des personnes âgées de 60 à 75 ans qui répondaient déjà aux critères avant leurs 60 ans. Le texte revient sur ce principe en supprimant la barrière d'âge ;
- La possibilité d'attribution à vie de la PCH lorsque le handicap n'est plus susceptible d'évoluer favorablement ;

- L'assouplissement des modalités de contrôle de l'utilisation de l'allocation par les conseils départementaux : la période de référence passe de 6 mois à 1 mois, ce qui devrait permettre aux allocataires de la PCH de dépenser leur enveloppe de façon plus souple ;
- La création d'un comité stratégique en lien avec ces questions.

Cliquez sur le [lien](#) pour consulter le texte de loi.

## PROTECTION JURIDIQUE



**Annulation par le conseil d'Etat d'un décret gouvernemental portant sur la participation financière des majeurs protégés** : le 12 février dernier, le conseil d'Etat a partiellement annulé le décret n°2018-767 du 31 août 2018 réformant la participation financière des personnes protégées contre lequel l'interfédération pour la Protection juridique des majeurs (PJM) – composée de la FNAT, l'Unaf et de l'Unapei - avait déposé un recours en annulation. Avant ce décret datant d'août 2018, les personnes en tutelle ou curatelle avec des revenus inférieurs ou égaux au montant de l'AAH étaient exemptés de toute contribution financière à leur protection juridique. Le texte était revenu sur ce principe et avait instauré l'augmentation des frais à la charge des personnes destinés à financer leur accompagnement. L'annulation partielle du décret est donc une bonne nouvelle pour les majeurs protégés aux revenus les moins élevés. Vous trouverez le communiqué de presse de l'interfédération PJM en suivant [ce lien](#).



**Publication d'une étude sur la participation des majeurs protégés à leur projet de vie** : le Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (Creai) a mené une étude sur le secteur de la protection juridique des majeurs à la demande de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) de Nouvelle-Aquitaine. Un des objectifs principaux de l'étude était de formuler des propositions pour guider les professionnels dans la participation des majeurs accompagnés à leur projet de vie. Le dernier volet de l'étude se concentre sur des projets innovants en la matière, comme la mise en place d'applications informatiques ou le recours à la méthode Montessori pour favoriser la participation de la personne protégée. Cliquez sur [le lien](#) pour consulter l'étude.

## PRÉSIDENTIELLES




**Convention thématique des Républicains sur le handicap** : le 4 mars dernier, les Républicains ont organisé au siège du parti la première d'une série de conventions thématiques. Ces moments ont pour but l'élaboration progressive de leur programme pour les élections présidentielles de 2022. Celle-ci portait exclusivement sur le handicap. A l'issue du débat, le parti a dévoilé dix mesures phares déclinées en une trentaine de propositions à propos desquelles il s'engage en cas d'élection.


Parmi les propositions des Républicains :

- Une école plus inclusive : fléchage d'une partie du budget des ESMS vers l'inclusion en milieu ordinaire, création d'une formation diplômante reconnue par l'Etat pour les AESH ;
- Un meilleur accès à l'emploi : recrutement de personnes en situation de handicap dans la fonction publique pour atteindre, voire dépasser, les 6% obligatoires, simplification des aides de l'Agefiph ;
- Un statut à part entière pour les aidants familiaux : mise en place d'un congé des aidants familiaux pris en charge par la solidarité familiale ;
- Une meilleure accessibilité : mise en accessibilité de tous les ERP ;
- Une reconnaissance des handicaps invisibles : le sujet deviendrait une grande cause nationale.


Cliquer sur le [lien](#) pour consulter le livret de la convention.


## FINANCEMENT DES POLITIQUES D'AUTONOMIE

 **Séminaire du CNSA sur le financement des politiques pour l'autonomie** : les membres du conseil de la CNSA se sont réunis en séminaire le 25 février dernier afin d'engager une réflexion sur le financement des politiques pour l'autonomie. Le Président de l'Unapei Luc Gateau était présent en tant que vice-président de la CNSA. Cette réflexion s'inscrit dans le contexte d'une accélération de la perte d'autonomie des Français, qui invite à repenser les modalités de financement des politiques dédiées. Au cours de cette journée, les parties prenantes ont avant tout mis en évidence des pistes méthodologiques pour engager des réflexions sur la programmation des financements des politiques d'autonomie. Ces réflexions, qui ont donné voix au chapitre aux associations représentantes des personnes handicapées, ont vocation à être portées dès le projet Grand âge, annoncé pour avant l'été par le ministre des Solidarités et de la Santé Olivier Véran. Ce travail donnera lieu à un rapport intitulé « Chapitre prospectif », qui viendra compléter une trilogie de textes visant à engager une réflexion globale sur l'évolution de notre système de protection sociale. Cliquez sur [ce lien](#) pour consulter le premier rapport intitulé « Pour une société inclusive, ouverte à tous » et sur [ce lien](#) pour consulter le deuxième rapport intitulé « Chez soi : l'approche domiciliaire ».

 **Enquête sur les personnes handicapées vieillissantes** : l'Uniopss, dont l'Unapei est membre, a déploré le manque de solutions adaptées pour les personnes âgées en situation de handicap dans un courrier adressé au gouvernement en date du 26 février. Afin d'engager un travail sur le sujet, l'Uniopss propose aux services et établissements à destination des personnes âgées et handicapées de répondre à une enquête qui a vocation à dresser un état des lieux du traitement du sujet. Les structures ont jusqu'au 16 mars pour faire part de leur expérience avant la phase suivante, qui consistera en une restitution au gouvernement en avril. Un groupe de travail national pourrait par la suite voir le jour afin de réfléchir à des solutions concrètes à cette problématique. Vous pouvez répondre à l'enquête en suivant [ce lien](#) et consulter le courrier au gouvernement [ici](#).

## SANTE

 **Publication d'un rapport de l'IGAS sur la prise en charge de la fin de vie dans les ESMS** : l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) a procédé à l'évaluation du quatrième plan national sur les soins palliatifs intitulé « Plan national 2015-2018 pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement en fin de vie ». Son rapport a été diffusé le 13 février 2020. Plusieurs conclusions de ce rapport concernent les ESMS : le rapport fait notamment mention du tabou autour de cette question en MAS et en FAM, et d'une mise en œuvre très partielle des mesures du plan qui en découle. D'après le rapport, l'impact du plan est toujours relativement faible dans les structures accueillant du public en situation de handicap. L'accès aux soins palliatifs pour les usagers reste donc limité, du fait notamment d'un manque de formation du personnel. Néanmoins, il salue le développement de quelques partenariats entre équipes mobiles de soins palliatifs (EMSP) et les ESMS. Parmi ses différentes préconisations figurent la reconduction d'un plan triennal 2020-2022 ainsi que le renforcement des moyens des EMSP hospitalières et extra-hospitalières pour étendre la couverture de leur territoire d'action, notamment dans les ESMS. Cliquez sur [ce lien](#) pour consulter le rapport.


 **Rendez-vous hebdomadaire ministériel sur le coronavirus** : le 3 mars dernier, l'Unapei s'est rendue à une rencontre organisée par Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, et Sophie Cluzel, secrétaire d'État en charge des Personnes handicapées, qui ont reçu les représentants des fédérations médico-sociales grand âge, handicap et précarité pour faire un point d'information sur l'épidémie actuelle de Covid-19. Ces rendez-vous, qui devraient avoir lieu chaque semaine, ont pour but de s'assurer que les associations et fédérations gestionnaires d'établissements et de services des deux secteurs aient les mêmes priorités.

Le ministère de la santé a édité [un document](#) à destination des établissements de santé et des établissements médico-sociaux. L'Unapei 34 a quant à lui publié un guide en FALC sur les précautions à prendre en lien avec le coronavirus, consultable en suivant [ce lien](#).

---

## CULTURE


---

 **Projet de loi relatif à la communication audiovisuelle et à la souveraineté culturelle à l'ère numérique** : le ministre de la culture Franck Riester a été auditionné le 26 février dernier à l'Assemblée Nationale, dans le cadre du début de l'examen d'un projet de loi portant entre autres sur une meilleure accessibilité des contenus audiovisuels aux personnes handicapées. Le ministre avait déjà fait des annonces en ce sens à l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées le 3 décembre dernier. Une charte mise au point par le conseil supérieur de l'audiovisuel avait été ratifiée par les grands groupes audiovisuels lors de cette journée, et avait pour objectif une meilleure représentation quantitative et qualitative des personnes handicapées à l'écran. Le texte de loi s'inscrit dans cette dynamique : s'il porte principalement sur la diversité des contenus audiovisuels et sur une place plus importante du cinéma à la télévision, un volet entier est consacré à l'accessibilité des contenus aux personnes handicapées. A titre d'exemple, le projet de loi devrait permettre d'étendre à tous les services l'obligation de rendre leurs programmes accessibles aux personnes handicapées en augmentant le volume horaire de programmes accessibles, à travers la traduction en langue des signes, le sous-titrage et l'audiodescription. Vous pouvez consulter le projet de loi en suivant [ce lien](#).

---

## VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

---


 **Réouverture du débat sur les assistants sexuels** : le 8 février dernier, le gouvernement a saisi le Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE) au sujet de la question des assistants sexuels. Le débat ne date pas d'hier, étant donné que le CCNE avait déjà été saisi en 2012 sur le sujet. A l'époque il avait émis un avis défavorable concernant la légalisation de l'assistance sexuelle. Si l'avis du CCNE est encore inconnu, la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, Sophie Cluzel, a déclaré qu'il était indispensable d'ouvrir une discussion sur le sujet, et a reconnu que la santé sexuelle était partie intégrante du bien-être de tous.

L'Unapei, qui travaille de longue date sur ces questions, a publié récemment un livret ressources sur la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap intellectuel. Ce guide propose de changer de paradigme pour aborder leur vie sexuelle non plus sous l'angle du risque et des accidents potentiels, mais à travers le prisme de l'épanouissement. Il revient sur l'importance de lever les tabous autour de cette question, tant auprès des professionnels que des familles, et identifie quelques bonnes pratiques en la matière. Cliquez sur [ce lien](#) pour consulter le communiqué de presse. Le livret ressources de l'Unapei est consultable [ici](#).

---


## EMPLOI

---

 **Revalorisation des aides financières versées aux EA** : les aides financières allouées aux Entreprises Adaptées ont été revalorisées par deux arrêtés parus dans le Journal Officiel du 23 février dernier. [Le premier](#) concerne les aides apportées hors expérimentation, tandis que [le deuxième](#) porte plus spécifiquement sur les financements alloués à l'expérimentation des CDD tremplin et aux entreprises adaptées de travail temporaire (EATT). Cette augmentation s'inscrit dans un double contexte : d'une part la revalorisation annuelle de ces aides et, d'autre part, l'accord « Cap vers l'entreprise inclusive » signé en juillet 2018 entre l'Etat et l'UNEA, APF France handicap et l'Unapei. Ces aides ont vocation à tenir compte de l'impact du vieillissement des salariés en situation de handicap pour les employeurs. Les financements connaîtront une

augmentation d'environ 200€ par an, à l'exception de l'aide financière allouée aux EATT, revalorisée quant à elle d'une cinquantaine d'euros par an.

## HAUTE AUTORITE DE TRANSPARENCE A LA VIE PUBLIQUE

 **Echéance au 31 mars 2020 pour les déclarations 2019** : Depuis le 1er juillet 2017 est en vigueur une nouvelle réglementation visant à rendre les pratiques de lobbying plus transparentes et plus responsables. Les représentants d'intérêt ont en effet désormais l'obligation de déclarer dans un répertoire numérique public les informations relatives à leur identité et aux actions de représentation d'intérêts qu'ils effectuent à l'égard des responsables publics. Les organisations (les associations sont concernées) sont tenues de déclarer l'ensemble de leurs activités de représentation d'intérêt de 2019 avant le 31 mars 2020. Les déclarations pourront faire l'objet de contrôles visant à vérifier l'exactitude et la complétude des informations déclarées. Pour en [savoir plus](#)

La Haute Autorité met à votre disposition des [fiches pratiques](#) pour vous aider à tracer vos activités de représentation d'intérêts ainsi qu'un modèle d'outil de reporting interne.

Votre association est concernée par cette nouvelle obligation si votre activité consiste à **entrer en communication** avec des responsables publics, si vous exercez cette activité de façon **principale** (plus de la moitié de votre temps au cours des 6 derniers mois) ou **régulière** (au moins 10 fois au cours des douze derniers mois), si ces communications se font **à votre initiative**, si ces communications visent à **influer sur** des décisions publiques.

Consulter les [lignes directrices](#) du répertoire des représentants d'intérêts  
Consulter [le répertoire de l'Unapei](#).

## AGENDA

- 9 mars : Débat relatif à l'amendement Creton « Amendement Creton, 30 ans plus tard » au Nouveau Siècle à Lille, en présence de Michel Creton
- 9 et 10 mars : Rencontres nationales ANDICAT (Association Nationale de Directeurs et Cadres d'établissements et services d'Aide par le Travail - ESAT)
- 1er et 2 avril 2020 : 34ème Congrès de l'Uniopss à Rennes autour du thème : « Aujourd'hui, les associations inventent demain...Parlons-en ! »
- 2 avril : Journée d'étude « Autodétermination et droits de la personne : pratiques et postures d'accompagnement » organisée par l'Udapei 62 à Liévin (consulter le [programme](#))
- 8 juillet : Séminaire de l'Unapei « Secteur protégé et adapté : comment affirmer l'utilité sociale et économique du modèle ? » (le séminaire a été reporté en raison du corona virus). Pour vous inscrire au séminaire et consulter le programme de la journée, vous pouvez cliquer [ici](#)

Responsable de la publication : Isabelle Chandler, directrice du plaidoyer  
Rédacteurs : Annelise Garzuel / Camille Gaucher / Clara Alibert / Grégory Bianchi Perla, chargés de plaidoyer  
Contact : [plaidoyer@unapei.org](mailto:plaidoyer@unapei.org)